

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 5
Pouvoirs : 2
Votants : 7

631

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 12 décembre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale

Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles

Absent non excusé : THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre

M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe

Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

365 – Remboursement anticipé CREDIT MUTUEL – Lotissement des Cosses de Montchenu

Monsieur le Maire, expose au conseil que CINQ des dix lots du lotissement des Cosses de Montchenu sont vendus, engendrant des recettes totales de 151 400 euros TTC, et qu'il serait de bonne gestion, de rembourser par anticipation le solde du prêt du CREDIT MUTUEL mis en place en 2012 au taux annuel de 4,84 % et à échéance du 31 mai 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser par anticipation le solde du prêt n° 000312282 003 03 ouvert dans les livres du CREDIT MUTUEL qui s'élève à la somme de 50 000,00 euros en capital, majorée des intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date de l'arrêté de compte par anticipation.

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



[Handwritten signature]

